

18 JAN. 2001

TRIBUNAL DE
GROUPE D'EXPERTS COMPTABLES ET D'ANALYSTES FINANCIERS

(GROUPE ECAF)
Société anonyme au capital de 1 293 240 francs
Siège social : 333, boulevard du Président Wilson

BORDEAUX (33200)

B 320.544.000 R.C.S. BORDEAUX - 81 B 26

SM

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2000

L'an deux mille
Et le seize Décembre, à 11 heures 30,
le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur
convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Pierre GOGUET, Président du conseil d'administration,
- Monsieur Henry-Jean BARBEZIEUX, Directeur Général,
- Monsieur Georges RASCLE, Directeur Général,
- Monsieur Gérard BEDIN, administrateur.

La séance est présidée par Monsieur Pierre GOGUET en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

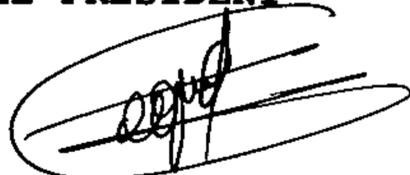
Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Démission du directeur général,
- Questions diverses.

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Henry-Jean BARBEZIEUX de ses fonctions de directeur général à compter de ce jour, et décide de ne pas le remplacer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le président et un autre administrateur.

LE PRESIDENT



UN ADMINISTRATEUR



18 JAN. 2001

GROUPE D'EXPERTS COMPTABLES ET D'ANALYSTES FINANCIERS

(GROUPE ECOF)

Société anonyme au capital de 1 293 240 francs
Siège social : 333, boulevard du Président Wilson
BORDEAUX (33200)

B 320.544.000 R.C.S. BORDEAUX

81B26

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2000

L'an deux mille

Et le seize Décembre à 11 heures,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée
générale ordinaire, au siège social,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par
chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Pierre GOGUET préside la séance en sa qualité de
président du conseil d'administration.

Monsieur Gérard BEDIN et Monsieur Georges RASCLE, les deux
actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par
eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix,
sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Henry-Jean BARBEZIEUX est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par
les membres du bureau, permet de constater que les
actionnaires présents, représentés ou ayant voté par
correspondance, possèdent actions sur les 10 777
composant le capital, soit plus du quart des actions ayant le
droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement
constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des
actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les statuts de la société,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des
mandataires, ainsi que les formulaires de vote par
correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie de la lettre recommandée de convocation adressée
au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un administrateur,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Henry-Jean BARBEZIEUX de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour, et décide de ne pas le remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Pierre GOGUET

Les Scrutateurs
Gérard BEDIN

Le Secrétaire
Henry-Jean BARBEZIEUX

Georges RASCLE